



KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre

Association Diocésaine du Havre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Association Diocésaine du Havre
22 Rue Séry 76600 LE HAVRE

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre

Association Diocésaine du Havre

22 Rue Séry 76600 LE HAVRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration de l'Association Diocésaine du Havre,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine du Havre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Havre, le 27 juin 2023

KPMG SA



27/06/2023 15:24

Signé par Angélique Delannoy

Angelique Delannoy Colombe

Associée

ASSOCIATION DIOCESAINE DU HAVRE

22 RUE SERY

76600 LE HAVRE

Tel : 02 32 74 97 20

Fax : 02 32 74 97 21

comptabilite@catholique-lehavre.cef.fr

Comptes annuels

Compilation

au 31 décembre 2022

SIRET 30169078000442

Code NAF : 9491 Z

COMPILATION ASSOCIATION DIOCESAINE DU HAVRE

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	94 555	90 588	3 968	8 630
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles:				
Terrains	1 175 231	0	1 175 231	1 204 323
Constructions	12 774 548	3 993 742	8 780 806	9 195 901
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	315 176	209 252	105 923	106 532
Autres immobilisations corporelles	1 950 673	1 616 419	334 254	381 587
Immobilisations corporelles en cours	226 783	0	226 783	25 330
Avances et acomptes	0	0	0	3 400
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	162 100	0	162 100	162 100
Immobilisations financières :				
Participations et créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	307 989	0	307 989	307 989
Prêts	940	0	940	3 000
Autres	4 537	0	4 537	5 537
Total I	17 012 532	5 910 001	11 102 531	11 404 328
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	4 810	0	4 810	7 495
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 990	0	4 990	5 382
Créances reçues par legs ou donations	463 414	0	463 414	342 872
Autres	183 618	0	183 618	162 830
Valeurs mobilières de placement	2 822 436	48 574	2 773 862	2 521 602
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	1 366 537		1 366 537	1 792 598
Charges constatées d'avance	85 354		85 354	80 187
Total II	4 931 160	48 574	4 882 586	4 912 967
Frais d'émission d'emprunt (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecart de conversion Actif (V)	0		0	0
TOTAL ACTIF VI (I+II+III+IV+V)	21 943 692	5 958 575	15 985 117	16 317 295

COMPILATION ASSOCIATION DIOCESAINE DU HAVRE

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Net	Net
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	826 722	826 722
Fonds propres complémentaires	1 197 000	1 197 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	520 000	520 000
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	0	0
Réserves générales		
Autres	12 611 920	12 611 920
Report à nouveau	-2 020 255	-2 001 904
Excédent ou déficit de l'exercice	-218 573	-18 352
<i>Situation nette (sous total)</i>	12 916 813	13 135 387
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	35 477	37 735
Provisions réglementées	0	0
Total I	12 952 290	13 173 122
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	621 144	499 533
Fonds dédiés	26 810	5 263
Total II	647 953	504 796
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	75 000
Provisions pour charges	480 125	562 614
Total III	480 125	637 614
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 239 377	1 416 319
Emprunts et dettes financières diverses	1 400	1 290
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	358 710	233 741
Dettes des legs ou donations	3 405	4 473
Dettes fiscales et sociales	168 544	193 276
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 369	16 099
Autres dettes	104 572	117 571
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	21 372	18 992
Total IV	1 904 749	2 001 763
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL PASSIF VI (I+II+III+IV+V)	15 985 117	16 317 295

COMPILATION ASSOCIATION DIOCESAINE DU HAVRE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits d'exploitation :		
Cotisations	0	0
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	177 531	153 849
dont ventes de dons en nature	771	4 039
Ventes de prestations	106 330	550 247
dont casuels	0	472 023
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	76 079	1 079
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 916 214	1 906 734
Cotisations et collectes	0	0
Legs, donations et assurances-vie	33 585	183 562
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	192 047	211 749
Utilisations des fonds dédiés	0	206 638
Autres produits	520 054	2 014
Total I	3 021 840	3 215 873
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	8 022	4 146
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	1 194 204	1 162 732
Aides financières	4 800	4 846
Impôts, taxes et versements assimilés	125 301	122 162
Salaires et traitements	1 147 574	1 144 391
Charges sociales	388 277	378 925
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	578 842	646 895
Dotations aux provisions	0	0
Reports en fonds dédiés	21 547	178 750
Autres charges	73 319	91 590
Total II	3 541 887	3 734 437
1. Résultat d'exploitation (I - II)	-520 046	-518 564
Produits financiers :		
De participation	1 668	1 115
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 555	35
Autres intérêts et produits assimilés	15 068	15 561
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0

COMPILATION ASSOCIATION DIOCESAINE DU HAVRE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2022	Exercice 2021
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	18 292	16 711
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	48 574	0
Intérêts et charges assimilées	5 867	8 359
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total IV	54 441	8 359
2. Résultat financier (III - IV)	-36 149	8 352
3. Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)	-556 196	-510 212
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	60 122	13 096
Sur opérations en capital	594 459	686 544
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	158 675	173 163
Total V	813 256	872 803
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	116 532	-31 412
Sur opérations en capital	356 785	335 622
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	437	75 353
Total VI	473 754	379 563
4. Résultat exceptionnel (V - VI)	339 502	493 240
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 880	1 379
Total des produits (I + III + V)	3 853 388	4 105 387
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 071 961	4 123 738
Excédent ou déficit	-218 573	-18 352
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
Total	14 519h	21 087h
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
Total	14 069h	21 087h
	0	0

1 Description de l'activité et des moyens de l'entité

L'association diocésaine du Havre a pour objet de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise Catholique. Elle permet aux Clercs et aux fidèles baptisés de réaliser les missions confiées par l'Evêque (actes de culte, propagation de la foi, accompagnement spirituel,...).

Ses ressources sont issues de la générosité des fidèles. Il est à signaler que les lieux de culte sont affectés à l'Evêque ou au Curé pour l'exercice du culte mais que l'AD est propriétaire des lieux de culte dont elle assume l'entretien.

Ses missions pastorales s'articulent autour de 3 axes :

- Célébrer et prier : messes dominicales et quotidiennes, baptêmes, communions, confirmations, mariages, funérailles, groupes de prières,...
- Grandir dans la foi, se former et enseigner : catéchèse, catéchuménat, aumônerie de jeunes, formation spirituelle,...
- Agir et servir : accueil et solidarité dans les paroisses, pastorale de la santé, des migrants, aumônerie des prisons, ...

L'association diocésaine est une association cultuelle obéissant au régime juridique de la loi de 1905.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2 Faits majeurs de l'exercice

2.1 Evénements principaux de l'exercice

Achat du presbytère de Sainte Adresse

Vente du presbytère "Denfert Rochereau" sis au Havre le 07 mars 2022. Cette cession a permis de contribuer au fonds SELAM pour un montant de 95 000 €.

Vente du presbytère et de la chapelle d'Ignaul

Vente des salles de Lanquetot, Balbec et Goderville

Début de conflit avec un salarié d'une Maison d'Eglise

Déclaration d'incident concernant la procédure dommage ouvrage de l'église Notre-Dame de Bonsecours

Démarrage de la collecte des dons en faveur des JMJ

Une reprise pleine et entière des activités après deux années d'empêchements liés à la pandémie de COVID-19

Arrivée de 2 prêtres

Subvention d'exploitation reçue de la Fondation Nationale pour le Clergé à hauteur de 75 000 €

2.2

Evénements postérieurs à la clôture

Vente de l'église d'Ignaul

Vente des appartements reçus en legs courant juillet

Changement des statuts le 30 mai 2023 en AGE

Déclaration de cultualité

Changement de courtier d'assurances

2.3

Principes, règles et méthodes comptables

2.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- 1) Le bilan
- 2) Le compte de résultat
- 3) L'annexe

2.3.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Pour la première fois, les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Les principales modifications apportées aux règles comptables sont :

- Intégration des legs dans la comptabilité réalisée à la date d'acceptation pour les legs universels ou à la demande de délivrance pour les autres formes de legs en veillant à l'inscription des créances, des dettes et des immobilisations pour leur valeur connue au jour de l'acceptation ou de la délivrance. Un fond reporté est constitué à hauteur des opérations afférentes aux legs non dénoués.
 - Reclassement des produits issus de la générosité du public conformément à la réglementation en vigueur. Il est à signaler que les casuels étaient comptabilisés en ventes de prestations en 2021. Dans la mesure où les casuels sont des produits d'exploitation qui ne correspondent ni à une vente de biens ou services, ni à des ressources provenant de la générosité du public, la Commission des études comptables préconise de les présenter parmi les "Autres produits" dans le compte de résultat des associations diocésaines. Ils sont comptabilisés à partir de 2022 dans le compte 758 "Autres produits de gestion courante" dans les sous-comptes spécifiques 758510 "Casuels mariages", 758520 "Casuels inhumations" et 758530 "Casuels baptêmes".
- La comptabilité a été établie en référence au plan comptable annoté des associations diocésaines publié par la CEF.

2.3.2.1 Périmètre

Les comptes annuels ont été établis en intégrant toutes les entités de l'association diocésaine. Le périmètre a été défini sur la base des comptes bancaires et postaux ouverts au nom de l'association et répertoriés dans la réponse des banques à la circularisation. Le périmètre inclut les comptes de la Maison diocésaine et des 18 paroisses.

La compilation des comptes résulte de l'addition aux comptes de la Maison diocésaine des "sous compilation" des comptes des paroisses. Les écritures en réciproque ont été éliminées.

2.3.2.2 Evaluation des immobilisations corporelles

Chacun des biens transférés par voie de donation (31/12/75) à titre gratuit par l'Association Diocésaine de Rouen à l'Association Diocésaine du Havre est valorisé à l'actif pour 1€.

Sur évaluation statistique les biens immobiliers ont été décomposés à raison de 20% pour le terrain et 80% pour le bâti.

L'inventaire des biens matériels des lieux cultuels, presbytères et salles paroissiales des paroisses est réalisé.

Seule une partie non significative des œuvres d'art n'est pas inventoriée.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

2.3.2.3 Présentation et valorisation des placements financiers

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais et taxes liés à l'acquisition des titres constituent des charges de la période. Les plus ou moins values de cession sont déterminées par ligne de titre sur la base de la méthode FIFO.

A la clôture de chaque exercice, les moins-values latentes constatées sur les titres de même nature font l'objet d'une dépréciation. Toutefois, pour les obligations à capital garanti que l'association diocésaine a l'intention de conserver jusqu'à leur échéance, la dépréciation n'est pas constatée.

Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.3.2.4 Evaluation de l'engagement envers les prêtres aînés

L'obligation de subvenir aux besoins des prêtres jusqu'à leur décès justifie la constitution d'une provision.

Cette provision a été constituée pour la 1ère fois en 2012.

La provision pour Pensions des prêtres aînés est déterminée sur la base des coûts réels supportés à ce titre, calculée en tenant compte de la table de mortalité en vigueur (Source INSEE). Ce montant est réactualisé chaque année.

Le coût réel d'un prêtre retiré est déterminé en retenant la moyenne arithmétique des traitements servis aux prêtres retirés au cours des 5 dernières années.

Nous déplorons le décès de 2 prêtres en 2022.

Au 31/12/2022, 19 prêtres sont concernés par cette provision : 3 prêtres retirés et 16 prêtres en activité. Le montant de l'engagement estimé à cette date s'élève à 466 083 €. Une reprise a donc été constatée sur la période d'un montant de 81 285 € comptabilisée en produits exceptionnels.

2.3.2.5 Indemnités de départ en retraite du personnel

Les salariés des paroisses et de la Maison diocésaine ressortent respectivement des Statuts du personnel laïc de l'Eglise en France et de la convention collective du personnel laïc salarié du diocèse du Havre.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ en retraite (pour les salariés en CDI) est calculé en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite soit à 62 ans (fonction du taux de rotation des salariés et de la table de mortalité), d'un taux d'évolution des rémunérations et d'une actualisation au taux de 3,7%.

Il y a eu 4 départs de salariés en 2022.

2.3.2.6 Modalités de comptabilisation des legs et donations

Les nouvelles dispositions prévues par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 sont appliquées en matière de legs et donations.

Les actifs et passifs provenant de legs et donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'entité.

A la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif en fonds reportés (compte 191), avec pour contrepartie une charge (compte 6891). Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

S'agissant de biens destinés à être cédés, ils sont inscrits dans un compte 24, ceux-ci ne sont pas amortis.

En cas de perte de valeur, ils font l'objet d'une dépréciation comptabilisée en charge : dotations pour dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation (compte 681640) par le crédit du compte : Dépréciations des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés (compte 294). Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

En cas de gestion temporaire de biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés, les charges et les produits liés sont inscrits en charges et en produits suivant leur nature si elle est identifiable ou à défaut dans des comptes spécifiques 6531 "Autres charges sur legs ou donations" et 75433 "Autres produits sur legs ou donations".

2.3.2.7 Modalités de comptabilisation de l'activité Pèlerinages

Depuis le 01/01/2015, et conformément au guide comptable de la CEF les charges et les produits engagés dans le cadre d'un contrat de mandat pour un pèlerinage sont comptabilisés dans des comptes de tiers

4672 "débiteurs divers" pour les charges ou 4671 "créditeurs divers" pour les produits en créant autant de subdivision qu'il y a de pèlerinages organisés. A la fin du Pèlerinage les comptes 4672 et 4671 sont soldés par un compte 7087 "Produits liés aux Pèlerinages" ou 658 "Charges diverses Pèlerinages". Ces comptes 7087 et 658 sont subdivisés par pèlerinage.

Un pèlerinage à Lourdes et en Alsace ont eu lieu en 2022.

2.3.2.8 Contributions volontaires

L'association diocésaine bénéficie d'un très grand nombre de contributions volontaires en nature pour la réalisation de son objet culturel tant dans les paroisses qu'à la Curie ou dans les services : catéchistes, animations liturgiques, services administratifs, entretien des lieux de culte, implication dans les conseils aux affaires économiques,

Toutefois, la Conférence des Evêques de France considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes. Le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes des Associations Diocésaines ne seraient pas compatibles avec ce statut.

De ce fait, ces contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées. Un recensement a été effectué et en fonction des informations recueillies, le nombre d'heures est de 14 519 h.

2.3.2.9 Offrandes de messes

Depuis le 01/01/2013, la charge issue des "offrandes de messe" versées aux prêtres est enregistrée au compte 658001. Le produit des "offrandes de messes" reçues des paroisses est enregistrée au compte 754132. Lors de la consolidation, l'écriture de réciprocité entre les comptes 658001 et 754132 fait ressortir un solde débiteur au compte 658001.

3 Informations relatives au bilan

3.1

Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au 01/01/22	Reclassements	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au
Immobilisations					
Incorporelles	94 555	0	0	0	94 555
Corporelles	16 346 291	0	644 539	548 419	16 442 410
Biens reçus par legs ou donations destinés à	162 100,00	0	0	0	162 100
Financières	316 526	0	3 200	6 260	313 466
	16 919 472	0	647 739	554 679	17 012 532

3.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au 01/01/22	Reclassements	Augmentations	Diminutions	Amortissements au 31/12/22
Amortissements					
Immobilisations incorporelles	85 925	0	4 662	0	90 588
Immobilisations corporelles	5 429 219	0	574 509	184 314	5 819 413
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0
	5 515 144	0	579 171	184 314	5 910 001

3.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an

3.1.4 Immobilisations corporelles

3.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Terrains aménagés	60 671 €
Constructions	123 €
Presbytères	200 000 €
Salles paroisses	42 686 €
Installations, agencements...de constructions	64 747 €
Matériels et outillages	23 514 €
Installations, agencements et aménagements divers	22 472 €
Matériel de transport	3 990 €
Matériel bureau et informatique	16 663 €
Mobilier	1 755 €
Concession Cimetière	2 216 €
Immobilisations corporelles en cours	201 453 €
Avances, acomptes sur immobilis. corporelles	4 249 €

Les principales diminutions sont :

Terrains aménagés	89 764 €
Presbytères	292 588 €
Salles paroisses	48 175 €
Installations, agencements...de constructions	19 858 €
Installations, agencements et aménagements divers	84 032 €
Matériel de transport	4 000 €
Mobilier	2 355 €

3.1.4.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Construction :		
Gros œuvre	Linéaire	50 ans
Second œuvre (électricité, plomberie)	Linéaire	25 ans
Agencement (peinture)	Linéaire	10 ans
Aménagements des constructions	Linéaire	5, 10 et 20 ans
Installations et agencements bâtiments	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport, de bureau, d'entretien, et électro-ménager	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5, 10 ans

3.1.4.3 Dépréciation

Néant

3.1.5 Immobilisations financières

3.1.5.1 Principaux mouvements

Au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2022
307 989	0	0	307 989

3.1.5.2 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	307 989
Prêts	940
Dépôts et cautionnements	4 537

3.1.6 Evaluation des stocks

Néant

3.1.7 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		à - 1 an	à + 1 an
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	940	940	0
Autres	4 537	0	4 537
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
Avances et acomptes versés s/commandes	4 810	4 810	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 990	4 990	0
Créances reçues par legs ou donations	463 414	463 414	0
Autres créances	183 616	183 616	0
Charges constatées d'avance	85 354	85 354	0
Total	747 662	743 125	4 537

3.1.8 Produits à recevoir

Nature	Montant
Quêtes et casuels	33 107
A percevoir sur frais de personnel	1 932
Reversement de charges à percevoir	10 271
Denier de l'Eglise	45 961
Dons	7 584
Autres manifestations	6 930
Offrandes de messes	2 048
Produits catéchèses	2 562
Produits cierges	3 645
Services - Divers	9 888
Total	123 927

3.1.9 Charges constatées d'avance

Nature	Montant
Abonnements	4 374
Achat de fournitures non consommées	45 814
Assurances, loyers et charges locatives	3 208
Cotisations	202
Droits d'auteurs	791
Droits d'enregistrements	48
EDF - GDF - Eau	4 897
Frais bancaires	626
Frais de formation	870
Frais de publications	404
Frais de réceptions	40
Internet, téléphone	268
Services extérieurs, maintenance	23 811
Total	85 354

4.2 Passif

4.2.1 Fonds propres

4.2.1.1 Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	826 722				826 722
Autres fonds propres sans droit de reprise sur legs	1 197 000				1 197 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds statutaires	0				0
Autres fonds propres avec droit de reprise sur legs	520 000				520 000
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	0				0
Autres	12 611 920				12 611 920
Report à nouveau	-2 001 904	-18 352			-2 020 255
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 352	18 352		-218 573	-218 573
Situation nette (sous total)	13 135 387	0	0	-218 573	12 916 813
Fonds propres consommables	0				0
Subventions d'investissement	37 735			-2 259	35 477
Provisions réglementées	0				0
Total fonds propres	13 173 122	0	0	-220 832	12 952 290

(1) L'apport partiel d'actif de l'Association Saint Denis Chef de Caux d'un montant de 520 000 € en date du 22/08/2019 fait l'objet d'un droit de reprise pendant une durée de 7 ans si les biens apportés ne sont plus utilisés ou ré-employés en cas de vente pour couvrir l'activité catholique sous l'égide du diocèse.

(2) Apport association Jacques Isabelle en 2012.

4.2.1.2 Réserve pour projet associatif

Néant

4.2.2 Tableau des provisions pour risques et charges

Elles sont estimées en fonction des données connues de l'association à la date de clôture de l'exercice.

Une provision liée à l'affaire de Mme A a été constituée dans les comptes 2021 pour faire suite à l'assignation devant le tribunal judiciaire du Havre en date du 04/05/2021. Cette provision a été reprise au 31/12/2022. La totalité des dommages et intérêts a été pris en charge par les assurances.

Nature	Montant au 01/01/2022	Reclassement	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant au 31/12/2022
Autres provisions pour risques	0				0
Provisions IDR personnel	14 895			1 288	13 607
Provisions IDR prêtres âgés	547 366			81 285	466 081
Provisions pour Impôt société / Produits fin	353		437	353	437
Provisions affaire Mme A	75 000			75 000	0,00
Total	637 614	0	437	157 926	480 125

4.2.3 Tableau de suivi des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte 789 "Utilisations des fonds dédiés".

Il est à noter que lors d'investissements en lien avec un fond dédié menant à l'acquisition d'une immobilisation il est possible soit de :

- Reprendre le fond dédié au même rythme que l'amortissement de l'investissement en question
- Reprendre le fond dédié pour sa totalité (dans la limite du montant de l'investissement) à la date d'acquisition du bien en question.

Il a été décidé par l'association de procéder selon la seconde méthode en reprenant l'ensemble du fond dédié à la date d'acquisition de l'investissement.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice (A)	Reports (B)	Utilisations (C)		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global D=A+B+C	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
<u>Subventions d'exploitation</u>							
<u>Contributions financières d'autres organismes</u>							
Fds AMC	5 263		0			5 263	
<u>Ressources liées à la générosité du public</u>							
<u>Fds dédiés sur legs et donations</u>							
<u>Fds dédiés sur dons</u>							
JMI Portugal 2023	0	21 547				21 547	
Total	5 263	21 547	0	0	0	26 810	0

4.2.4 Information sur les fonds reportés

Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Augmentations	Diminutions	
499 533	123 797	2 187	621 144

4.2.5 Legs, donations et assurances-vie

4.2.5.1 Information sur la ligne "legs, donations et assurances-vie" des produits de l'association

En application de l'ANC 2018-06, les charges et produits relatifs aux legs, donations et assurances-vie ont été compensées au résultat sous la ligne de produits y afférent pour un montant net de 33 585 €.

Le détail de ce montant est le suivant :

Legs, donations et assurances-vie	Montant brut
Produits	157 381
Montant des produits "Legs ou donations" (7543)	156 078
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés (7754)	0,00
Reprise aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés (7816)	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations (7891)	1 304
Charges	-123 797
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés (6754)	0,00
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés (6816)	0,00
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations (6891)	-123 797
Solde Legs, donations et assurances-vie	33 585

4.2.5.2 Successions en cours au 31/12/2022

Nom du défunt	Créances sur legs	Fonds reportés	Dettes sur legs	Biens destinés à la revente
L.L	1 500	1 500		
M.G	25 000	25 000		
P.F	10 472	10 472		
S.R	118	118		
E.O	1 000	1 000		
S.B	37 917	37 917		
Mr et Mme P		5 034		6 000
MG	81 615	81 615		
FL	181 995	334 690	3 405	156 100
J.J	123 797	123 797		
Total	463 414	621 144	3 405	162 100

4.2.6 Etat des dettes

Dettes	Montant	à - 1 an	à + 1 an	à + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 2 ans maximum à l'origine	1 239 377	336 353	903 024	0
à plus de 2 ans à l'origine				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	358 710	358 710		
Dettes des legs ou donations	3 405	3 405		
Dettes fiscales et sociales	168 544	168 544		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 369	7 369		
Autres dettes	104 572	104 572		
Produits constatés d'avance	21 372	21 372		
Total	1 903 349	1 000 325	903 024	0

4.2.7 Fournisseurs et comptes rattachés

Nature	Montant au 31/12/2022	Échéance	
		à - 1 an	à + 1 an
Dettes Fournisseurs et Dettes rattachés	132 079	132 079	
Fournisseurs d'immobilisations	7 369	7 369	
Fournisseurs factures à payer	226 631	226 631	
Total	366 079	366 079	0

4.2.8 Dettes fiscales et sociales

Nature	Montant au 31/12/2022	Échéance	
		à - 1 an	à + 1 an
<i>Frais de personnel - rémunérations dues</i>	0	0	
<i>Charges sociales - Organismes sociaux</i>	68 154	68 154	
<i>Personnel charges à payer</i>			
Provision congés payés et divers	51 229	51 229	
Charges sociales sur provision	15 979	15 979	
Divers	2 116	2 116	
<i>Dettes fiscales</i>			
Impôt selon déclaration 2070K	1 880	1 880	
Taxe sur les salaires	2 989	2 989	
Taxe à payer sur provision congés		0	
Autres taxes à payer	26 197	26 197	
Total	168 544	168 544	0

4.2.9 Autres dettes

Nature	Montant au 31/12/2022	Échéance	
		à - 1 an	à + 1 an
Quêtes à reverser	3 392	3 392	
Créditeurs divers	52 815	52 815	
Total	56 207	56 207	0

4.2.10 Charges à payer

Nature	Montant au 31/12/2022	Échéance	
		à - 1 an	à + 1 an
Activités pastorales	169	169	
Affranchissements	4 564	4 564	
Assurances, loyers et charges locatives	9 335	9 335	
Collecte	1 773	1 773	
Divers	2 021	2 021	
Droits d'auteur	109	109	
EDF - GDF - Eau	68 682	68 682	
Entretien	9 445	9 445	
Fournitures et consommables	4 495	4 495	
Frais de banque	815	815	
Frais de culte	302	302	
Frais de formation	8 884	8 884	
Frais de personnel	32 898	32 898	
Frais de missions	1 685	1 685	
Honoraires	13 450	13 450	
Impôts et taxes	1 824	1 824	
Note de frais	8 002	8 002	
Petits matériels	656	656	
Services extérieurs, maintenance	54 378	54 378	
Photocopies	2 357	2 357	
Téléphone, internet	788	788	
Total	226 631	226 631	0

4.2.11 Produits constatés d'avance

Nature	Montant
Catéchismes	880
Dons	2 609
Mises à disposition étudiantes	1 321
Offrandes de messes	236
Subventions	7 712
Transferts de charges	8 613
Total	21 372

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Tableau de répartition des produits d'exploitation

Nature	Montant	%
Ventes de biens et services	283 861	9
Concours publics et subventions d'exploitation	76 079	3
Dons manuels (denier, quêtes, offrandes de messes, abandons de frais des bénévoles)	1 916 214	63
Legs, donations et assurances-vie	33 585	1
Transferts de charges	192 047	6
Autres produits - Casuels	516 937	17
Autres produits - Dons divers	3 117	0
Total	3 021 840	100

5.2 Ventilation de l'effectif moyen en ETP

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Employés	26	
Total	26	0

5.3 Résultat exceptionnel

Nature	Montant
Produits exceptionnels	813 256
<u>Sur opération de gestion</u>	<u>60 122</u>
Subventions exceptionnelles	500
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	556
Produits sur exercices antérieurs	59 067
<u>Sur opération en capital</u>	<u>594 459</u>
Prod. cessions élém actif immo incor	0,00
Prod. cessions élém actif immo cor	592 200
QP Subv invest virée au cpte résultat	2 259
<u>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</u>	<u>158 675</u>
Reprises des dotations exceptionnelles	749
Reprises sur prov. pour risques et ch. exceptionnels	157 926
Reprises sur dépréciations	0,00
Charges exceptionnelles	473 754
<u>Sur opération de gestion</u>	<u>116 532</u>
Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	749
Fonds SELAM	97 000
Charges sur exercices antérieurs	18 782
<u>Sur opération en capital</u>	<u>356 785</u>
VNC des éléments d'actif cédés - Immobilisations corporelles	356 785
<u>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</u>	<u>437</u>
Dotations exceptionnelles	0,00
Dotations dérogatoires	0,00
Dot. prov. risques charges exceptionnelles	437
Dotations sur dépréciations	0,00
Résultat exceptionnel (Excédent)	339 502

6 Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

6.1.1 Crédit bail et locations mobilières

Un crédit bail existe sur la paroisse St François en Terre de Caux, sur la paroisse St Philibert de la Lézarde ainsi qu'à la Maison diocésaine.

Le montant total des redevances restant à supporter au titre des contrats de crédits-baux représente :

pour la paroisse St François en Terre de Caux :	3 767,94 €
pour la paroisse St Philibert de la Lézarde :	1 786,20 €
pour la Maison diocésaine :	1 514,10 €

Le montant total des loyers restant à supporter au titre des locations mobilières représente :

pour la Maison diocésaine :	6 458,40 €
-----------------------------	------------

6.1.2 Garanties données sur emprunts bancaires

Emprunt Graille

Gage de 1er rang à hauteur de 300K€ en bons de caisse en faveur du Crédit Coopératif.

Montant emprunt à l'origine = 500 000 €

Montant capital restant dû au 31/12/2022 = 134 470 €

Emprunt Oasis

Nantissement de titres à hauteur de 550K€.

Montant emprunt à l'origine = 1 100 000 €

Montant capital restant dû au 31/12/2022 = 879 046 €

Emprunt Marial

Nantissement de titres à hauteur de 450K€ en faveur du Crédit Coopératif.

Montant emprunt à l'origine = 450 000 €

Montant capital restant dû au 31/12/2022 = 82 544 €

Emprunt Familles

Nantissement de titres à hauteur de 250K€ en faveur du Crédit Coopératif.

Montant emprunt à l'origine = 250 000 €

Montant capital restant dû au 31/12/2022 = 44 472 €

6.2 Compléments d'informations

L'Association établit des reçus fiscaux aux titres des dons reçus pour le Denier de l'Eglise.

L'Association établit, par justification personnalisée, des attestations pour les frais de déplacement exposés par les bénévoles concernés.

Pour l'année 2022, les 18 reçus représentent 11 040 € valorisés sur la base des kilomètres effectués et attestés selon le barème fiscal en vigueur.

Cette valeur a été comptabilisée au compte de résultat 2022.

6.3 Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 170 €.

6.4 Informations relatives aux rémunérations des dirigeants

Salaires annuels bruts :

Nom	Brut
n° 1	69 802
n° 2	0
n° 3	0
Cumul	69 802